

# LES GRANDS PROJETS EUROPEENS 2007- 2013



Crédits photos : JÄNNICK JérémY

## Tramway de Valenciennes – Phase 2 NORD PAS DE CALAIS

### AUTORITE DE GESTION

Préfecture de la région Nord  
Pas-de-Calais  
Secrétariat général pour les affaires  
régionales (SGAR)

### BENEFICIAIRE DES FONDS

Syndicat Intercommunal pour les  
Transports Urbains de la région de  
Valenciennes

### INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURE

Montant global de l'investissement  
**87 783 853 €**

Montant FEDER obtenu  
**7 500 000 €**

### ETAT DE LA CANDIDATURE

Opération programmée en février  
2009

### MONTAGE FINANCIER

100% public

### CONTACTS

Caroline Descamps  
**SGAR**

Hervé Maillard  
**SITURV**

Stéphane Andréani  
**DREAL**



Le projet est dénommé « TRANSVILLES »  
consiste en la mise en place d'un réseau de  
transports collectifs hiérarchisé sur le périmètre  
des transports urbains de la région de Valen-  
ciennes, permettant un accroissement de la  
qualité et de la quantité de l'offre.

Le FEDER sollicité au titre de la phase 2 du  
projet (objet de l'illustration) participe au finan-  
cement de la construction du tramway entre  
Dutemple et Denain, prolongeant la ligne  
actuellement en service.

Ce prolongement d'une longueur de 8.6 km  
desservira les communes de : La Sentinelle,  
Hérin, Oisy, Denain, et permettra un redéploiement  
du réseau d'autobus sur le Denaisis.

7 nouvelles stations permettront la desserte de  
ces communes. Une dernière station permettra  
la desserte de la future zone d'activités du  
plateau d'Hérin, elle sera positionnée de façon à  
répondre au mieux aux besoins de déplacements  
des futurs salariés.

Il est à noter que la phase 3 de ce projet a égale-  
ment reçu un financement FEDER, pour un  
montant de 2 500 000 €, et permettra de réaliser  
la liaison entre Anzin et Vieux-Condé. »

Reussir son financement FEDER  
Travailler en partenariat avec tous les acteurs concernés le plus  
en amont possible de la procédure  
**DREAL**

# LES

### du MONTAGE du dossier

- AMO pour la préparation des documents (annexe XXI et ACA)
- les projets de transport sont déjà bien cadrés dans le cadre de la réglementation CERTU
- les équipes menant les grands projets de transport sont habituées aux dossiers de ce type

### du SUIVI du projet

- projet très bien documenté car la procédure nationale pour les projets de transport est très cadrée
- bonne gestion des audits CICC (préparation en amont et mobilisation du personnel)

### de l'INSTRUCTION

- échanges formels et informels avec la CE organisés par le SGAR (visites opérationnelles de la DG Regio, réunions de travail à Bruxelles...)